Pour une bonne attitude

De l'autre côté du téléphone, de l'ordinateur, derrière un pseudo... il y a une personne ! Ce n'est pas parce qu'on ne la voit pas qu'elle n'est pas réelle. Comme dans la vie quotidienne, il y a des usages à respecter.

- La *Netiquette* souligne qu'« en général les règles habituelles de courtoisie devraient s'appliquer encore plus sur Internet car le langage corporel et le ton de la voix ne peuvent qu'être déduits ».
- Lorsqu'on écrit un courrier, un message sur un « chat » ou sur un forum, il est facile de respecter les règles de politesse.
- « Bonjour », « au revoir », « merci » s'emploient exactement comme d'habitude.
- Attention ! Écrire en lettres capitales donne une importance spéciale aux propos mais peut aussi donner l'impression que l'on crie.
- Distinguer tutoiement et vouvoiement est important, surtout lorsqu'on s'adresse à un adulte.
- En plus d'être une marque de politesse, une bonne orthographe permet d'être mieux compris de tous.
- La présentation (couleur, police, icônes, trombines ou « smileys »...) doit être adaptée à l'interlocuteur et ne doit pas nuire à la lecture.

BESOIN D'AIDE OU DE CONSEIL ?

• Trouver la bonne attitude pour communiquer
www.clemi.org/
www.clemi.ac-versailles.fr/
www.lyceens.ac-versailles.fr/

• Connaître tes droits, tes devoirs et te protéger
www.droitdunet.fr/ (rubrique junior)
www.defenseurdesenfants.fr/
www.internet-mineurs.gouv.fr/
www.mineurs.fr/

• Connaître les règles de civilité
La RFC 1855 dite *Netiquette*, recueil de règles de bienséance pour les communications électroniques :
www.usenet-fr.net/fr-chartes/rfc1855.html
La charte d'éthique et de civilité commune aux usagers de l'Internet
www.internet.education.fr/solidarite

• Pour t'informer et aller plus loin
www.foruminternet.org/
www.journaldunet.com/0609/060908-jeunes.shtml
www.cyberjeune.org/3guides/cyberjeune/fiche.php3?Id=86&style=jessi

Et, n'oublie pas, à l'école comme à la maison, les adultes peuvent être de bon conseil et t'aideront à trouver le bon ton et la bonne attitude pour communiquer.

Rédaction pour la mission Tice et le Clemi de l'académie de Versailles :
• Lydia Bretos
• Marc Février
• Michel Guillou
• Fanny Molinié
• Alexandra Mounier
• Jessica Pagnol
Avec la collaboration de Marine Megherbi-Torre et Nicolas Apere, élus au CAVL de l'académie de Versailles.

www.crdp.ac-versailles.fr
584, rue de Fourny
78533 Buc cedex

Directeur de la publication :
Pascal Cotentin

Fabrication :
Imprimerie Bémographic
(05/060 - 30088)

mémo tice

académie Versailles
éducation nationale enseignement supérieur recherche

scéren
SERVICES CULTURE ÉDITIONS RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE
CRDP ACADÉMIE DE VERSAILLES

Échanger, s'exprimer en ligne

Trouver la bonne *média-attitude*

Convention internationale des droits de l'enfant, 20-11-1989

« L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »

article 13

« Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance... »

article 16

« GRÂCE AUX TECHNOLOGIES, JE COMMUNIQUE COMME JE VEUX... »

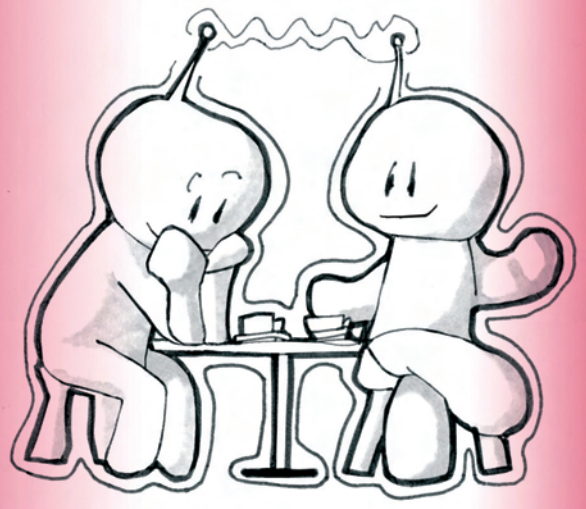

Tes amis, tes parents, tes professeurs, ton responsable de stage... Les occasions de communiquer ne manquent pas. Tu dois cependant tenir compte du contexte et t'adapter à chaque interlocuteur.

STATISTIQUES

95% des jeunes possèdent un téléphone portable

86% d'entre eux sont internautes

75% utilisent un ordinateur pour travailler en dehors de l'école

40% ont déjà créé un blog

Mediappro 2006
Médiamétrie avril 2006
TNS-Sofres août 2005

« *Petitefillette78* me demande où j'habite, je lui réponds quoi ? »

Il vaut mieux éviter de donner des informations personnelles à des inconnus.

« Alors, qu'est-ce que je peux lui dire ? »

Tu peux lui parler de tes goûts musicaux, de ta série télé préférée...
Lorsqu'on échange au sujet de ses loisirs, un pseudo suffit parfois, alors inutile de décliner ton identité au grand complet !
De plus, avec une personne rencontrée sur Internet, tu dois faire attention : on ne sait jamais qui est derrière l'écran.

« Pour un projet professionnel, *Bisounours@hotmail.com*, ça fait assez sérieux ? »

Avec une telle adresse, tu cours le risque de ne pas être pris au sérieux, ou que ton message ne soit jamais lu. Être identifié par ton prénom et ton nom apporte de la crédibilité. En revanche, tu peux utiliser ce pseudo pour échanger avec tes amis et partager des projets communs.
Il est très facile de disposer de plusieurs adresses, certaines nominatives, d'autres non, que tu utiliseras en fonction de tes activités ou de tes interlocuteurs.

Donner mon nom ? Protéger ma vie privée ? Comment choisir ?

Tout dépend de la situation. Interroge-toi sur le statut de la personne à qui tu écris et sur l'utilité ou non de lui donner des informations personnelles. En cas de doute, attends et demande conseil à tes parents ou à un adulte de ton entourage.

De mes proches à la Terre entière

Avec les personnes qui me sont le plus proche :
téléphone, SMS, MMS
C'est l'usage le plus privé, le plus direct, je ne laisse donc pas mes coordonnées à tout le monde. C'est pratique pour échanger vite, sans nécessairement y mettre les formes. Attention ! le téléphone peut être intrusif ! (voir « Mémotice » *Insupportable mon mobile*)

Avec mes correspondants, mes copains, les copains de mes copains... :
messagerie instantanée (MSN, Yahoo, Skype...)
Je partage mon pseudo, j'élargis mon cercle d'amis mais il est important que je sache qui est derrière chaque pseudo...
Je suis libre de mon expression mais je fais attention à ce que j'écris pour être bien compris et interprété, surtout si je m'adresse à quelqu'un que je n'ai jamais vu.

Avec mes amis, mais aussi parfois avec des personnes plus éloignées :
courriel ou « mail »
Connaître, ou au contraire ne pas connaître, mon correspondant ne me dispense pas de courtoisie. Les règles de la correspondance s'appliquent autant aux courriels qu'aux lettres. La forme du message compte : formules de politesse et signature sont indispensables.

Avec une communauté consacrée à ma musique préférée ou à mes jeux favoris... :
salons IRC, « chats » ou forums
J'échange publiquement avec des personnes que je ne connais pas forcément mais avec qui je partage des centres d'intérêt. Ce que j'écris est lisible par tous, la courtoisie et la connaissance des règles de la communauté sont nécessaires. Un ton mesuré est une marque de politesse et me permet d'être un membre apprécié.

Je publie moi-même :
blogs et sites
Je deviens producteur d'informations en créant mon propre blog ou en laissant des commentaires chez les autres. Je dois donc respecter des règles (droits d'auteur ou protection de la vie privée par exemple). Je ne choisis pas qui me lit, tout ce que j'écris m'engage et restera longtemps sur Internet (voir « Mémotice » *Blog-notes*).